



**75<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU HAUT-COMMISSARIAT  
POUR LES REFUGIES (HCR)**

DU 14 AU 18 OCTOBRE 2024, A GENEVE

**DEBAT GENERAL**

**DECLARATION DU SENEGAL**

**Monsieur le Haut-Commissaire,**

Le Sénégal s'associe aux déclarations prononcées par ses groupes d'appartenance et félicite le Haut-Commissariat pour tous les efforts qu'il déploie au bénéfice des réfugiés à travers le monde, particulièrement la représentation du Bureau multi-pays basé au Sénégal, ainsi que pour l'organisation de cette réunion du Comité Exécutif.

Le Rapport annuel 2024 du Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, a dressé avec acuité, le contexte sécuritaire mondial marqué par de nombreux défis et leurs conséquences humanitaires de plus en plus préoccupantes.

**En effet**, l'augmentation du nombre de conflits armés, leur aggravation et leur complexité accrue, associées aux effets des changements climatiques et à l'exacerbation de la pauvreté, notamment, continuent d'affecter gravement les populations et les contraignent à se déplacer au sein de leur pays ou à le fuir, parfois au péril de leur vie.

**Plus que jamais**, il s'avère donc nécessaire, de poursuivre nos efforts collectifs afin d'apaiser les tensions et les conflits et de trouver des solutions aux difficultés auxquelles sont confrontées les 117,3 millions de personnes déplacées de force dans le monde à la fin de l'année 2023, comprenant réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et apatrides.

Il s'agit de redonner sens au multilatéralisme et de renforcer la coopération internationale face aux défis de divers ordres. A cet égard, l'Etat du Sénégal, fidèle à sa posture d'ouverture et de solidarité, salue le travail remarquable du HCR et de ses partenaires, sur le terrain, en dépit de la complexité des situations d'urgence auxquelles les acteurs humanitaires doivent faire face, avec dévouement et altruisme.

**Conformément aux engagements pris ici à Genève**, lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, le Sénégal, très attaché à sa tradition de terre d'hospitalité, continue d'entreprendre, avec le soutien de ses partenaires, notamment le HCR, diverses initiatives visant à renforcer la protection des réfugiés et demandeurs d'asile et le respect de leurs droits fondamentaux.

**Nous renouvelons ici**, cet engagement fort des plus hautes Autorités de notre pays, en particulier Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République et le Gouvernement du Sénégal, pour doter notre pays d'un système d'asile de qualité, équitable, efficace et soutenable, conforme aux normes internationales, traduit, sur le plan législatif, par l'adoption de la Loi n° 2022-01 portant statut des réfugiés et apatrides dont la mise en œuvre est en cours.

Ce nouveau texte constitue une avancée significative qui apporte des innovations majeures, notamment la consécration du droit au regroupement familial ou encore l'intégration de dispositions de lutte contre l'apatridie, illustrée par la nouvelle dénomination de la structure en charge de cette catégorie de personnes vulnérables à savoir Commission nationale de gestion des réfugiés et des apatrides (CNGRA).

En droite ligne avec la stratégie du HCR visant à promouvoir la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées de force, l'Etat du Sénégal a ainsi pris l'option résolue d'intégrer les réfugiés dans la communauté nationale. Cette procédure a permis à 374 réfugiés de bénéficier de la naturalisation entre 2019 et 2023. Près de 700 autres dossiers en cours de traitement devraient être finalisés dans les semaines à venir, avec l'appui appréciable du HCR, qu'il me plait de souligner et de saluer.

S'il faut reconnaître que ces chiffres restent encore en-deçà des objectifs, au vu du nombre de réfugiés ciblés, ils concrétisent tout de même l'engagement endurant de tous les acteurs qui agissent sur le terrain, dans l'administration ou au sein des organisations partenaires pour accompagner les réfugiés dans ce processus parfois long et souvent pénible.

**C'est pourquoi**, des campagnes de sensibilisation et d'information continuent à être régulièrement menées, en collaboration avec le HCR, pour encourager l'enrôlement des réfugiés à la documentation. A ce titre, près de 350 demandeurs d'asile ont bénéficié du statut de réfugié en 2023 et 79 au premier semestre 2024.

Au-delà du droit qui leur est reconnu d'acquérir la nationalité sénégalaise, les personnes disposant du statut de réfugié ou d'apatride, jouissent des mêmes droits fondamentaux que les nationaux en ce qui concerne, notamment, l'accès aux soins médicaux à travers la couverture sanitaire universelle, à l'éducation, à la justice y compris l'assistance judiciaire et de manière générale, aux services sociaux de base.

**Dans un contexte où les financements des besoins humanitaires sont réduits à l'échelle mondiale**, notre approche favorise également l'inclusion socio-économique avec l'objectif de renforcer l'autonomie et les moyens de subsistance des réfugiés, des demandeurs d'asile et des communautés d'accueil, par leur prise en compte dans les programmes nationaux au même titre que les citoyens sénégalais.

**Par ailleurs**, les dispositions de la nouvelle Loi stipulent l'engagement du Sénégal pour l'établissement de titres de voyage au profit des réfugiés qui le désirent. En outre, le principe du non-refoulement reste rigoureusement respecté, conformément à la législation nationale et aux engagements internationaux du Sénégal.

**Au titre des perspectives**, le Sénégal prévoit de poursuivre, avec l'appui précieux de ses partenaires, son programme de naturalisation des réfugiés qui en feront la demande et de renforcer les initiatives relatives à l'éradication de l'apatridie et à la prise en compte des mouvements mixtes.

**De même**, les actions déjà initiées pour le retour définitif des déplacés internes dans leurs localités d'origine dans le sud du pays seront poursuivies et consolidées de façon soutenue, à travers notamment la mise en œuvre de programmes socio-économiques adaptés.

**Tout cela démontre à suffisance notre détermination à toujours œuvrer**, dans l'esprit de nos valeurs traditionnelles d'accueil, de solidarité et de partage, pour apporter des solutions durables aux besoins des personnes en situation de détresse.

**Pour terminer**, notre délégation réaffirme la volonté résolue du Sénégal pour la mise en œuvre de ses engagements et invite tous les partenaires à poursuivre, dans un esprit de solidarité et de coopération, leurs efforts plus que nécessaires, afin de soulager les souffrances des réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et apatrides, partout dans le monde.

**Je vous remercie.**